



08-SECRÉTARIAT

DESCRIPTION DE CONCOURS 2025

Dernière mise à jour le
3 février 2025

[www.
olympiades
metiers.
quebec](http://www.olympiadesmetiers.quebec)

 **Compétences
Québec**



1. DESCRIPTION DU CONCOURS

1.1 But de l'épreuve

Évaluer les habiletés et les compétences du candidat à exécuter différentes tâches dans le domaine du secrétariat.

1.2 Durée du concours

Douze (12) heures, réparties sur deux (2) jours.

1.3 Nombre de compétiteurs

Le secrétariat est une compétition d'habileté pour un seul compétiteur.

1.4 Compétences et connaissances pouvant être évaluées

Les compétences nécessaires pour l'application des principes, des règles et des méthodes suivantes : la révision de textes, la gestion de l'information administrative, la gestion du temps, la conception et la présentation visuelle d'un document, la rédaction et la disposition de la correspondance ; la conception de présentation; l'utilisation des outils informatiques ci-après : logiciels de la *Suite Microsoft Office*, et de communication ; pour communiquer en milieu de travail et gérer les communications d'un bureau.

1.5 Tâches que les concurrents pourraient avoir à effectuer durant l'épreuve

- Réviser l'orthographe et la grammaire de textes en français ;
- Effectuer le traitement des textes ;
- Assurer la qualité du français ;
- Concevoir des présentations visuelles ;
- Rédiger des textes professionnels en français ;
- Produire des feuilles de calcul ;
- Créer et/ou mettre à jour des bases de données ;
- Concevoir des tableaux et des graphiques ;
- Réaliser la conception et la présentation visuelle des documents ;

Traitement de textes

- Création d'un document
- Publipostage
- Références
- Partage de données entre les applications
- Personnalisation et automatisation des processus

Feuilles de calculs électroniques

- Création d'une feuille de calcul
- Utilisation des outils de conception et d'analyse

- Utilisation des fonctions de données et de tableaux
- Partage de données entre les applications
- Impression des feuilles de calculs électroniques
- Tableaux et graphiques
- Présentation et automatisation des processus
- Utilisation d'objets graphiques
- Utilisation de classeurs multiples
- Utilisation des fonctions d'audit

Présentations

- Création d'une présentation
- Ajout d'effets spéciaux à des présentations
- Ajout d'objets graphiques à une présentation
- Personnalisation et automatisation des processus
- Préparation d'une présentation pour diffusion

Projet X

- Conception et utilisation des formulaires
- Personnalisation d'une présentation
- Conception de présentation
- Ajout d'objets, contrôles...
- Personnalisation et automatisation des processus

2. DOCUMENTS DU CONCOURS

2.1 Documents qui seront fournis en lien avec la compétition et les dates de publications

DOCUMENT	DATE DE PUBLICATION
Consignes candidats	28 février 2025
Consignes enseignants	28 février 2025
Règles spécifiques	28 février 2025
Déroulement de la compétition	28 février 2025
Matériel à emporter	28 février 2025
Consignes sur le français	28 février 2025
Dossier du candidat pour chaque module	Distribuer lors des compétitions



3. ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Compétences Québec

- Clés USB
- Ameublement de base (table et chaise droite).

3.2 Équipement et matériel que doivent apporter les concurrents

- Micro-ordinateur (portable ou de table) possédant, une carte réseau Ethernet, ainsi **qu'un ou deux moniteurs au besoin**, clavier, souris, câbles d'alimentation et/ou bloc(s) d'alimentation, un port USB fonctionnel et libre une fois tous les périphériques connectés et, au besoin, les câbles servant à effectuer la connexion entre le micro-ordinateur et le ou les moniteurs. Sur le micro-ordinateur, les compétiteurs doivent posséder un compte avec les droits d'administrateur et sont responsables du bon fonctionnement de leur équipement. D'autres composantes ou périphériques pourraient être demandés. La liste se trouve aussi dans le présent document.
- Câble antivol pour ordinateur ou portable. Compétences Québec n'est pas responsable des vols qui pourraient survenir.
- Le propriétaire du micro-ordinateur doit détenir légalement tous les droits d'utilisation du système d'exploitation et de tout logiciel utilisé dans le cadre de la compétition.
- Les compétiteurs doivent aussi veiller à ce que l'appareil soit « déverrouillé » afin que des documents puissent y être sauvegardés ou que des logiciels puissent y être installés sur le disque dur et qu'une assistance technologique puisse être fournie sur place. Cela pourrait nécessiter un accès aux paramètres du BIOS.
- L'équipement apporté ainsi que les logiciels doivent pouvoir démarrer et fonctionner normalement sans un accès à Internet à moins qu'il soit mentionné que l'accès à Internet sera autorisé pendant la compétition.
- Tout équipement apporté doit être bien identifié au nom du compétiteur.
- Compétences Québec n'est pas responsable de la performance des ordinateurs fournis par les compétiteurs.
- Chaise de travail confortable et ajustable est recommandée (suggéré).
- Bouchons pour les oreilles (si nécessaire)
- Ruban correcteur
- **Surligneurs, stylos et/ou crayon de plomb**
- Gomme à effacer.

MATÉRIEL ET LOGICIEL AUTORISÉS	VERSION	LANGUE
Système d'exploitation	Windows 10	Fr / An
Logiciel(s)	Microsoft Office 2016.2019 ou Office 365: Word, PowerPoint, Excel, Access Adobe Reader	Fr / An
Module(s) complémentaire(s)	Aucun	Fr
Autre(s) composante(s) et/ou périphérique(s)	Windows Media Player pour Windows 10	Fr
MATÉRIEL ET LOGICIEL INTERDITS	VERSION	LANGUE
Système d'exploitation	—	—
Logiciel(s)	—	—
Module(s) complémentaire(s)	—	—
AUTRE INFORMATION		
Accès Internet durant la compétition	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Accès à une imprimante durant la compétition	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

3.3 Matériel permis (fournis par le candidat)

- Dictionnaire français
- Multi Dictionnaire
- Français au bureau
- Grammaire
- Bescherelle

3.4 Matériel interdit

- Les manuels de référence contenant des annotations ou des documents collés à l'intérieur ainsi que les notes de cours
- Antidote, Word Q ou tout logiciel de révision de textes
- Les guides d'apprentissage
- Les manuels d'utilisation des logiciels
- Accès à Internet

NOTE : Tout autre matériel ou document non-inscrits sur la liste sera interdit.

3.5 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents

- Tenue professionnelle.

4. SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Atelier sur la santé et la sécurité

Durant la séance d'orientation, si nécessaire, les concurrents participeront à un atelier sur la sécurité. Compétences Québec s'attend à ce que les compétiteurs travaillent de manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Compétences Québec

- Aucun ÉPI ne sera requis.

4.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents

- Aucun ÉPI ne sera requis.

5. SYSTÈME DE NOTATION ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

5.1 Composition du jury

Le jury est composé de spécialistes provenant de l'industrie.

5.2 Système de notation

Les épreuves sont notées sur la base des critères et compétences du métier spécifié dans la description de concours. La grille de notation permet de définir la répartition des points et le résultat final doit être sur 100 points. Le CIS (Competition Information System) est utilisé pour gérer les différents aspects de la notation.

5.3 Méthodes d'évaluation

L'évaluation se divise en deux grandes méthodes : la mesure et le jugement.

Le « jugement » est utilisé pour évaluer la qualité d'un travail et cette évaluation peut varier légèrement selon le point de vue lorsque sont appliqués des critères externes. Ce type d'évaluation doit être fait avec deux ou trois juges simultanément et ils doivent utiliser une échelle de 0 à 3 basé sur les standards de la profession :

- 0 *Inacceptable. N'atteint pas les normes de l'industrie*
- 1 *Acceptable. Atteint les normes de l'industrie*
- 2 *Atteint les normes de l'industrie, les dépasse pour certains aspects*
- 3 *Excellente réalisation par rapport aux normes de l'industrie*

Il ne peut y avoir qu'un point d'écart entre la note la plus haute et la plus basse. En cas d'écart de plus d'un point, une discussion entre jurés est autorisée et une nouvelle notation devra être effectuée.

La « mesure » est utilisée pour obtenir une évaluation précise d'un élément ou d'un rendement qui peut et qui doit être mesuré de façon rigoureuse. On y a recours dans les situations où il ne peut y avoir d'ambiguïté. L'aspect à évaluer doit être mesurable, dénombrable, calculable, binaire, indiscutable.

5.4 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

CRITÈRES	POINTAGE
Word	25 pts
Excel	25 pts
PowerPoint	25 pts
Projet X	25 pts
Qualité du français. Pénalités prévues (<i>Maximum de -20 points</i>)	
TOTAL	100 points

5.5 Procédures en cas de bris d'égalité des notes

Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « **Excel** » sera déclarée gagnante.

Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la plus haute note pour le module « **PowerPoint** » sera déclarée gagnante.

Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le module « **Word** » sera déclarée gagnante.

5.6 Notation de la santé et sécurité durant le concours

La sécurité sera évaluée d'une façon constante pendant toute la durée du concours. Les normes de l'industrie en matière de santé et de sécurité doivent être respectées lors de la compétition.

Chaque manquement sera signalé dès que constaté. Le candidat devra corriger la situation avant de reprendre le travail et il se verra pénalisé. Un candidat qui persiste dans un comportement dangereux pour lui et/ou les autres, pourrait se voir pénalisé de tous les points d'une épreuve ou être disqualifié du concours.

6. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

6.1 Règlement du concours

Se rapporter au Règlement du concours des Olympiades québécoises des métiers et des technologies qui est affiché sur le site : www.olympiadesmetiers.quebec

6.2 Modification du projet d'épreuves aux Olympiades

Lorsque le projet d'épreuves a été présenté aux compétiteurs et aux compétitrices avant le concours, l'expert peut modifier jusqu'à 30% de la teneur du projet.

6.3 Divers

Téléphones cellulaires

- Les candidats peuvent apporter leurs téléphones cellulaires dans l'aire du concours, mais ils doivent le maintenir en mode avion et à la verticale sur le bureau.
- Les membres du comité pourraient vérifier les cellulaires.
- Les candidats peuvent écouter de la musique au moyen d'appareils électroniques.
- Les candidats doivent utiliser des écouteurs pour écouter de la musique.

Internet

- Il est strictement interdit d'utiliser Internet durant la compétition.

Communications

- Toutes les communications quelles qu'elles soient avec un autre candidat ou avec son enseignant/entraîneur sont strictement interdites.
- Il est cependant permis de parler avec l'un des membres du comité.
- Il sera possible pour le candidat de dîner avec son entraîneur
- Tout retard ne sera pas toléré

7. EXPERT

Nom	Lucie Ranger
Organisme	CFP des Carrefours
Courriel	lucie.ranger@cssmb.gouv.qc.ca